

# PRO NOVIODUNO

NYON Hier  
Aujourd'hui  
Demain



Bulletin N° 28

Mars 2002

**Page de couverture :**

La "Complainte du vent"  
de l'artiste Gillian WHITE de Leibstadt  
Oeuvre monumentale en acier CORTEN  
exposée d'octobre 2001 à mars 2002  
devant la Ferme du Manoir à Nyon

## *Le billet de votre Président*

Nous avons changé de siècle, mais aussi de paysage politique et ce double changement nous offre de nouveaux horizons. Il ne nous appartient pas de juger le contexte politique antérieur ou futur, mais il nous appartient de saisir au vol le renouveau que ce changement implique. Il existe des opportunités d'évolution dans de nombreux domaines auxquels nous sommes très particulièrement sensibles.

Le premier concerne l'aménagement futur de notre château rénové. Au mois de mai 2002 (en principe), il devrait avoir dévoilé ses nouvelles façades. Il se posera, dans le même temps, la question de ses aménagements. Dans un contexte économique communal difficile, il faudra faire preuve d'efficacité financière et de réalisme touristique. Les aménagements et la thématique de ce futur musée ne pourront pas faire appel qu'aux structures communales, mais devront englober l'initiative des associations et des privés, ainsi que des sponsors externes.

Le deuxième élément concerne l'aménagement des rives du lac. Un projet existe et a été développé. Nous souhaitons, pour celui-ci, une large réflexion et une consultation suffisante. Il se bâtit, à Rive, un hôtel, un parking, un restaurant, mais il ne semble pas exister une place pour la convivialité, pour la déambulation ou pour la fête. Il nous faut veiller à cet aspect humain de nos rives lacustres.

Le troisième projet est celui de l'amphithéâtre. Le concours se déroule actuellement et personne ne peut préjuger de son résultat. Il nous semble cependant important de souligner que le succès de ce concours, et son approbation par la population, ne peut reposer que sur sa faisabilité économique. Notre communauté, au sens large, ne pourra souscrire qu'à un projet acceptable financièrement dans un budget déficitaire. L'amphithéâtre a été découvert au temps des vaches grasses, mais il doit survivre au temps des vaches maigres. Il est bon qu'il nous fasse rêver, mais il ne doit pas se transformer en cauchemar économique.

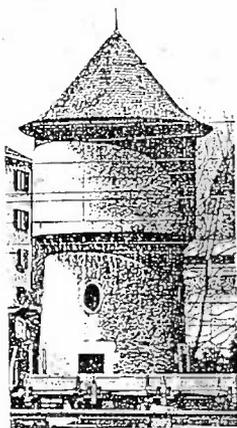
Le quatrième point est celui de l'animation du centre ville. La construction du nouveau quartier et de la nouvelle gare au nord des voies de chemin de fer vont déplacer le centre de gravité de la ville. Or, le centre historique s'étiole progressivement et les commerces ferment à tour de rôle. Il faut conserver au coeur historique de Nyon, son caractère animé et convivial. Un centre historique figé dans ses bureaux et ses bâtiments administratifs lui ferait perdre toute son attractivité. A nous de susciter les idées qui le maintiendront vivant et évolutif.

A la vue des ces quatre points, il est important de nous mobiliser et de susciter les idées qui formeront le Nyon du troisième millénaire.

*Philippe Glasson*

## • UNE "TOUR D'EAU" À SAUVER ABSOLUMENT...

Il s'agit de l'élégante tourelle en bordure des voies ferrées de la gare de Nyon, côté Jura.



Sait-on qu'elle constitue un objet archéologique devenu des plus rare ?

Il peut paraître abusif de parler d'archéologie à propos d'un édifice construit entre 1917 et 1923 (renseignement CFF). Or "24 Heures", le 29 octobre 1994, signalait une assemblée d'archéologues suisses, à Moudon, où l'accent allait être mis sur la promotion d'une sauvegarde de bâtiments ou installations industrielles "dont les valeurs ne sont reconnues que depuis une dizaine d'années (une vingtaine, aujourd'hui, en 2002), notamment pour leurs qualités esthétiques". Nous allons voir plus loin que cette

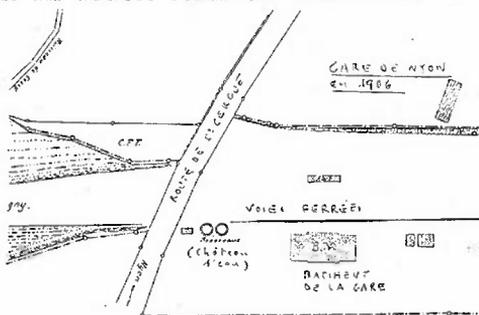
exigence de la qualité esthétique se trouve remplie par notre "Tour d'eau".

Aussi bien, le comité de Pro Novioduno, dans sa réunion du 17 janvier 2002, a-t-il décidé de faire campagne pour un classement comme monument historique.

Pour l'heure, et dans ce bulletin, nous nous limiterons à évoquer l'intérêt historique de notre "Tour d'eau" nyonnaise.

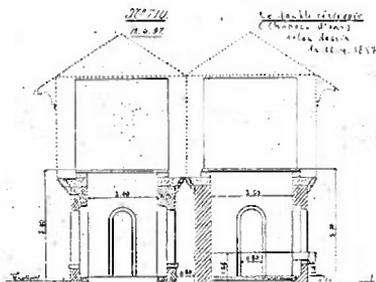
Elle remonte au temps de la locomotive à vapeur, bouilloire vorace en combustible et en eau. Chaque gare de quelque importance avait ainsi son réservoir à eau pour refaire le plein des machines.

Du temps où la ligne Genève-Lausanne des CFF était desservie par des locomotives à vapeur, elle avait un double réservoir bâti sur le quai côté lac. Nous reproduisons ci-après un extrait du plan cadastral de 1907 dressé par le géomètre E. Pélichet, de Nyon, qui effectua tous les relevés d'abornement sur la ligne Nyon-Divonne, lors de sa construction sur le territoire suisse. On voit sur



le document que la route de St-Cergue, en prolongement direct de la Rue de la Gare, traversait encore à niveau les voies ferrées.

Un autre dessin d'époque vous donne la silhouette de l'important château des CFF à double réservoir. Il dut également alimenter en eau les petites machines à vapeur qui tractaient les trains de la ligne Nyon-Divonne inaugurée le 3 novembre 1905.



Puis vint, en 1925, l'électrification de la ligne Genève-Lausanne, avec tous les avantages procurés: "Augmentation du nombre, de la charge et de la vitesse des trains, propreté et amélioration du confort, économie de frais d'énergie, de personnel, d'entretien et surtout indépendance vis-à-vis de l'étranger" (Gaston Maison, "Les chemins de fer du Jura - Genève à Bâle").

L'électrification rendit inutile le double château d'eau: cette installation encombrante disparut. Et pour alimenter en eau les locomotives à vapeur du Nyon-Divonne, on édifia la jolie tourelle, objet de notre article. Située en bordure du domaine des CFF, cela lui valut sans doute de subsister jusqu'à nos jours, devenant, on le répète, un objet archéologique maintenant rarissime (le seul autre, et de très moindre qualité architecturale, se trouve à Moutiers. Il n'y a en a point d'autres en Suisse romande).

Dans notre prochain numéro du bulletin, nous nous arrêterons plus longuement à l'incontestable valeur esthétique du petit château d'eau de la gare de Nyon, très supérieure à celle des installations similaires d'autrefois.

François Perret-Giovanna

## • DIALOGUE AVEC LES ARCHITECTES

Nous avons envie de vous faire découvrir un bâtiment récent, qui revêt une importance certaine dans notre district, puisqu'il s'agit du Tribunal d'arrondissement.

Nous avons donc demandé à son auteur, M. Bongard du Bureau d'architecture Bernardi & Bongard à Genolier, de répondre à un certain nombre de questions, classées dans le questionnaire-type, dont nous nous sommes déjà servis - voir bulletin N° 27 - pour vous présenter la rénovation de la Ferme du Manoir (M. Z'graggen) et la construction de Rive 69 (M. Zamarbide).

M. Bongard s'est prêté de bonne volonté à cet exercice, ce dont nous lui sommes reconnaissants et nous vous livrons ci-après ses réponses.

### TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LA CÔTE *Rte de St-Cergue 38 - Nyon*

#### **I. CONCEPTION DU PROJET**

*. Quels ont été les principaux motifs de l'acceptation de ce mandat ?*

Participer activement au développement d'un secteur de la ville de Nyon en pleine mutation en ayant la possibilité de donner une réponse contemporaine adaptée au site en devenir.

*. Quel était le challenge personnel ou global de cette réalisation ?*

Les premières esquisses furent réalisées en 1995 déjà, dans un contexte économique très difficile. Le premier défi consista en l'élaboration d'une typologie spécifiquement adaptée aux critères suivants:

- Des appartements lumineux, traversants et bénéficiant des prolongements extérieurs privés ouverts sur le paysage.
- L'économie des surfaces inexploitables (couloirs de circulation entre autres).
- Préserver l'intimité des logements entre eux, ainsi que la privacité nécessaire pour l'exploitation des surfaces administratives.

Ces dernières allaient recevoir plus tard le Tribunal d'Arrondissement, ce qui allait générer un autre défi.

· Une structure constructive et des installations techniques rationnelles et simples à exécuter.

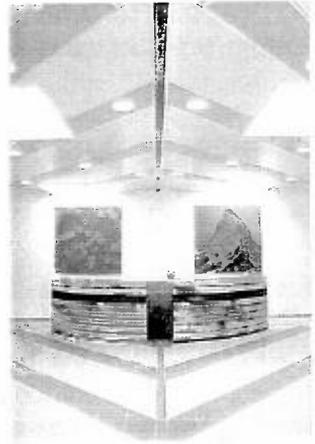
*. Quelle est l'importance du contexte historique dans cette réalisation ?*

Le contexte historique au sens propre ne peut se comparer, vu la situation géographique, à celui d'autres quartiers de Nyon (secteur de l'ancienne ville et ses abords par exemple).

Historiquement, le domaine bâti préexistant était constitué par des villas datant environ du début du XXème siècle. Ces dernières n'avaient pas de particularités architecturales ou urbanistiques justifiant leur maintien.

Dans le cas de cette réalisation, le contexte historique s'efface de lui-même afin de favoriser le processus de développement classique des cités. On assiste ici au phénomène de densification caractéristique des zones d'habitations individuelles érigées à proximité des agglomérations.

Sans négliger pour autant l'importance de ces anciennes constructions qui constituaient un milieu de vie correspondant aux besoins et au développement historique de l'époque, il faut considérer la réalisation contemporaine des nouveaux bâtiments comme une évolution qui appartient à l'équilibre de ce milieu de vie.



*Hall d'accueil*

*. Existait-il suffisamment d'informations sur l'historique du bâtiment ?*  
Oui

*. Ces informations ont-elles changé votre conception du bâtiment ?*

Comme expliqué plus haut, le contexte historique des anciennes constructions sur ce site n'était plus adapté à l'évolution urbaine correspondant aux besoins d'aujourd'hui. Ces informations n'ont donc pas influencé notre projet.

*. Comment a-t-il été possible d'intégrer votre propre conception dans ce contexte préexistant ?*

Dans le cadre de cette réalisation, il serait plus approprié de parler de "propre conception" dans le cadre du plan de quartier "Les Ronsiers" qui régit de manière contraignante les possibilités de construction sur le site.

Notre interprétation de ce plan de quartier et la réponse architecturale proposée furent basées sur le postulat suivant : les constructions devaient instaurer et exploiter deux dialogues essentiels avec leur environnement immédiat, soit :

· Le premier avec l'espace public et urbain de la route de St-Cergue.

· Le second avec le cordon boisé qui abrite le ruisseau du Cossy.

Le bâtiment central du Tribunal d'Arrondissement constitue l'élément essentiel de la composition avec la route de St-Cergue, les deux autres corps de bâtiments étant implantés perpendiculairement à cette dernière, ce qui est correct eu égard aux nuisances sonores.

Les deux bâtiments de logement et le parc intérieur qu'ils génèrent profitent largement de l'environnement naturel et privilégié du Cossy et de sa zone de verdure.



*Tribunal administratif  
Entrée principale*

*. Des contraintes écologiques ou non historiques ont-elles joué un rôle dans l'exécution de ce projet ?*

Les contraintes écologiques ne sont encore que rarement limitatives, car les techniques évoluent constamment et permettent en général d'apporter des réponses chaque jour meilleures aux problèmes liés à l'environnement. En revanche, l'architecte est toujours confronté à une multitude d'autres contraintes qu'elles soient économiques, juridiques ou esthétiques par exemple.

Dans le cas du Tribunal d'Arrondissement, les contraintes organiques et économiques nous obligèrent à relever un véritable défi lors du choix du concept général tout d'abord, puis lors du choix des matériaux destinés à être mis en œuvre. En effet, les surfaces administratives prévues dans le cadre général de la construction furent réalisées jusqu'au niveau du gros-œuvre sans en connaître le futur

utilisateur. Notre travail consista donc à aménager les espaces intérieurs disponibles en fonction de l'organigramme très spécifique de fonctionnement d'un tribunal. Les contraintes, cette fois-ci, étaient générées non seulement par les besoins inhérents à la fonction de l'occupant, mais également par les limites de notre propre projet.

*. Quelle est la liberté d'intervention lors de la réalisation d'un tel mandat?*

Dans ce cas, l'absence de liberté urbanistique était totale, nous nous sommes donc concentrés sur l'expression typologique et esthétique. En architecture, la liberté d'intervention, lors du concept puis de la réalisation, est comme toujours canalisée étroitement par le contexte. L'ensemble abritant le Tribunal d'Arrondissement n'y a pas échappé, mais l'art de bâtir des espaces procure une joie profonde que nous espérons avoir transmise aux utilisateurs de cette réalisation.

## 2. ASPECTS PRATIQUES

*. Lors de la réalisation du chantier, y a-t-il eu des surprises, des changements de cap ?*

L'événement marquant du chantier fut le choix de cet emplacement par l'Etat de Vaud pour y implanter le Tribunal d'Arrondissement, ce qui généra les défis mentionnés plus haut.

## 3. JUGEMENT

*. Quel jugement final portez-vous sur cette réalisation ?*

Nous ne voudrions pas usurper la fonction de notre utilisateur...

Jacques Bongard  
Bernardi & Bongard, architectes dipl.  
Genolier

## • ESPACE D'UNE SCULPTURE

Il s'agit de l'exposition temporaire, en principe d'une durée de six mois, de mars à octobre de chaque année, d'une sculpture contemporaine d'un artiste suisse ou non, domicilié ou non en suisse.

Par sculpture, on entend également un groupe de sculptures, une installation, un phénomène visuel, une organisation spatiale, etc.

Cette manifestation est une des nombreuses organisations mises sur pied par VISARTE, anciennement SPSAS, société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, (Artistes visuels), section Vaud

### *SPSAS – VISARTE*

La Spsas – Visarte est une association professionnelle qui regroupe des artistes visuels de tout le pays. Elle fonctionne sur le plan national grâce à une organisation centrale et dans les différentes régions du pays grâce à des sections cantonales. Elle compte plus de 2000 membres. Depuis plus de 130 ans, elle s'attache à la diffusion et à la sauvegarde des arts plastiques. Le but premier des sections est la création d'échanges entre le public et les artistes.

### *LA SCULPTURE DANS LA VILLE*

*La première fonction de la sculpture dite officielle consiste en l'embellissement des parcs publics et/ou la célébration d'un événement ou d'une personnalité.*

*Pourtant, les artistes, en majorité, ne s'intéressent plus guère à créer des œuvres à cet effet.*

*Ils préfèrent surprendre, éveiller l'attention, modifier les comportements, interroger, déranger les habitudes.*

*Il existe tout un pan des tendances de l'art contemporain qui reste inconnu du grand public.*

*En installant dans la ville différentes œuvres de manière temporaire et successive, un pas est fait pour les mieux faire connaître aux citoyens et engager ceux-ci à partager la réflexion menée par leur auteur.*

(Peter Furst, artiste jurassien, 1955 )

### ***BUT DE L'OPÉRATION***

Une certaine partie de la population ignore l'art, soit qu'elle le mythifie, ou qu'elle le croit réservé à une élite; de plus, elle l'associe souvent à un commerce de luxe et n'ose par conséquent pas entrer dans une galerie ou dans un musée agencé, croit-elle, exclusivement pour les amateurs éclairés.

Les sculptures qui se suivront à La Ferme du Manoir, ou ailleurs par la suite, vont à la rencontre des Nyonnais et les interpellent au niveau de la perception et/ou de la compréhension.

### ***ESPACE D'UNE SCULPTURE - FERME DU MANOIR A NYON***

Après Lausanne, à la Placette des Terreaux ainsi qu'à l'Esplanade de Montbenon, et Yverdon-les-Bains, à la Place des Droits de l'Homme, Nyon accueille les œuvres d'artistes choisis par l'organisation « Espace d'une sculpture ».

Visarte propose en effet à des villes - qu'elle détermine en fonction de leur intérêt pour les arts et goût des manifestations culturelles (c'est le cas de Nyon) ainsi que de leur potentiel d'audience - de faire « descendre l'art dans la rue » et présenter ainsi la sculpture contemporaine à un plus large public.

Le coup de pouce final pour l'aboutissement de ce projet culturel est venu de l'artiste nyonnais Bernard Garo, actuel président de la section vaudoise de Visarte.

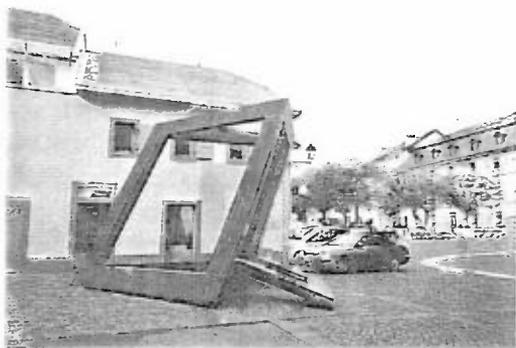
## *SERVICE DE LA CULTURE DE LA VILE DE NYON*

Les organisateurs d'Espace d'une sculpture ont d'emblée reçu un accueil favorable et motivant qui a été suivi de la collaboration étroite et efficace de Madame Monique Voélin, Cheffe du Service des affaires culturelles, de l'appui de Monsieur Jean Schmutz, Municipal, et finalement du soutien de la Municipalité de Nyon qui a voté le crédit annuel de Fr. 7'000.- nécessaire au bon déroulement de la manifestation durant deux ans.

Le lieu de l'exposition a été sélectionné d'entente avec le Service de la Culture, le Service de l'Urbanisme et les représentants de Visarte. Le choix de la Ferme du Manoir s'est imposé par sa position centrale dans le centre-ville, sur le passage Château et Musée romain, à proximité du cheminement vers le lac, dans un espace de référence clos sur trois côtés, adjacent à la Place du Château.

### *PREMIÈRE ŒUVRE PRÉSENTÉE*

La « Complainte du vent » de l'artiste Gillian WHITE de Leibstadt, née dans le Kent, est une oeuvre monumentale en acier CORTEN dont la force n'a d'égale que la transparence; son environnement en est suractif; elle engendre des tensions entre les espaces statiques et dynamiques de la place, bref, elle choque: objectif atteint.



### *LES EXPOSITIONS*

La première oeuvre exposée le sera jusqu'au 17 mars 2002, puis défilera le lac depuis le parc lausannois de Montbenon. La seconde

œuvre présentée à ce jour sera visible dès le 22 mars 2002. Elle s'intitule « Cercle ». L'artiste genevois Jo Fontaine de Sorat l'a créée en 1999 et façonnée d'un monolithe de granit blanc.

Pro Novioduno vous invite chaleureusement à répondre à l'invitation de VISARTE et à celle des artistes dont le désir est de partager et d'être vus...

Georges-André Glauser  
Responsable Visarte d'Espace d'une sculpture  
Ferme du Manoir à Nyon.

#### • DE L'ASSE AU BOIRON



La Grenette a vécu le bonheur des crèches de Noël, mais après... Souhaitons que cette naissance divine soit aussi la renaissance d'une animation plus permanente.



Il existe, grâce au Rotary Club et à l'AMN, un parcours historique de la ville. Cette promenade nous fait revivre le temps des Romains et vous fera oublier la dure réalité automobile.



Deux chemins pédestres sont désormais aménagés: le premier, le long du Boiron et le second vous emmène du centre ville jusqu'à la Vuarpillère. Ils sont pleins de poésie, de verdure et de découvertes.

## • L'ÉLÉGANTE "SCHWEIZERISCHE HÜTTE"

Chaque fois que j'emprunte l'ancien préau des écoles au centre-ville, ralentissant à dessein le pas pour mieux me préparer à mes souvenirs, je me heurte à une paroi de bois percée de quelques fenêtres. Qu'on me pardonne ma rancœur ! Mais on a osé planter là en 1963, un pavillon scolaire (ludothèque actuelle), à côté de la charmante fontaine - et elle coulait - que mes camarades aînés avaient exécutée sous les ordres de leur maître de dessin, le peintre pranginois François Jaques.

Le provisoire devient souvent définitif.

Lors d'un débat sur la politique générale de la commune à la salle de la Colombière, voilà bientôt quarante ans, la Municipalité, par la voix de M. Maurice Rucy, chargé du dicastère des écoles, m'avait assuré que le *baraquement* disparaîtrait dès l'inauguration du nouveau Collège secondaire à la route du Stand (1969).

Peut-on rester optimiste si l'on songe que l'ancien président de l'Association Pro Novioduno, M. Bernard Glasson, sur notre insistance, a obtenu vers 1980 des autorités alors en place, l'assurance, verbale elle aussi, qu'il disparaîtrait quand le parking souterrain serait réalisé sous la promenade du Jura...

La promenade du Jura, celle des Vieilles Murailles et la terrasse Bonstetten dessinent approximativement le pourtour de l'ancienne cité. Rares sont les villes possédant encore leurs murs d'enceinte. Ils font donc toute leur renommée; ne devrait-on pas veiller sur de tels lieux avec un soin particulier ?

Marcel Dreyfuss

## • MAISON ROCH, GRAND'RUE 27 À NYON

"Ancienne Maison ROCH 1795 - 1796 :

L'imposant N° 27 fut construit en 1795-1796 à la place de deux édifices plus étroits, par Jacques Henry ROCH, maître serrurier et riche marchand quincaillier à Nyon.

Sa façade, en molasse, résolument moderne au moment de son édification, est la première à Nyon à adopter un style sobre et orthogonal, d'esprit Louis XVI, qui fera dorénavant école dans la région. Ses aménagements intérieurs, particulièrement opulents, sont remarquablement conservés, puisqu'on peut encore - entre autres - y voir une cuisine ancienne.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que Jacques Henry ROCH, qui avait alors des contacts commerciaux avec l'étranger, ait fait appel à un architecte étranger pour édifier sa luxueuse maison."

Pierre-Antoine Troillet

Or cette demeure a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique en janvier/février 2002 et PRO NOVIODUNO s'est intéressée de près au futur aménagement de cette précieuse construction.

Mmes Darbre et Denoréaz, M. Glauser ont dressé le rapport suivant:

### *Interventions architecturales*

#### *L'intérieur*

Il s'agit d'une rénovation d'ampleur considérable, d'une intervention lourde, avec réaménagement intérieur complet : soit en gros la création de sept appartements de grandeur et qualité spatiales différentes.

L'ensemble bâti comprend un corps principal avec les logements traversants, deux corps latéraux destinés initialement aux communs reliés par une liaison d'un étage le long de la rue Delafléchère, les quatre éléments formant une cour intérieure.

Le but de l'opération : créer le maximum de surfaces négociables dans les gabarits existants.

On relève les points suivants :

- L'emprise des appartements ne correspond pas strictement aux structures de base de l'ensemble.
- Un appartement est implanté dans l'annexe latérale Nord et également dans une partie du corps principal, en façade Ouest. Ce qui nuit au respect et à la cohérence de l'organisation spatiale initiale.
- La création - dans l'annexe Sud, mais s'ouvrant côté Nord dans la cour - d'un appartement triplex de quelque 3,0m de largeur est douteuse.
- L'aménagement d'une chambre de 6,0m<sup>2</sup> dans le triplex de l'annexe latérale Nord fait déjà l'objet d'un refus du service communal concerné.
- Il apparaît que l'accès depuis la rue Delafléchère se fasse par un portique qui sert également de place de parc.
- Un garage pour deux voitures en enfilade est aménagé au rez de l'annexe Nord, un quatrième au rez de l'annexe Sud.

### *L'extérieur*

On note les éléments suivants :

- La suppression de la paire de lucarnes en chien assis, tout en ferblanterie, sur la Grand'Rue (visibles que si on les cherche).
- La création de quatre lucarnes en chien assis de grandes dimensions, entièrement de verre, aux combles, côté Grand'Rue, surmontées aux sur combles de rampants.
- La création aux combles côté Jura d'un balcon-baignoire important. Cet élément est le plus discutable.

Ces ouvertures ont reçu l'approbation du Service des monuments historiques.

Une interpellation de notre association peut donc se faire dans le sens d'une critique positive, sans remise en question fondamentale, *pour sauver le complexe de la ruine.*

G. Glauser

PRO NOVIODUNO n'intervient pas dans le projet tel que mis à l'enquête, mais a néanmoins fait part à l'Autorité des remarques et critiques formulées ci-dessus.

AVIS DE RECHERCHE ! Carouge à la rencontre de Nyon.

Dans le cadre d'une future exposition, le Musée de Carouge recherche des objets en faïence fine de la manufacture de Nyon similaires aux formes reproduites ci-dessous.



Bol à bouillon couvert, haut 16cm



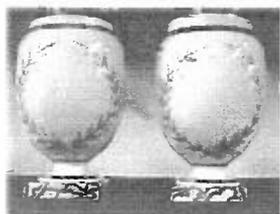
Pot pourri, haut 21,2cm



Pot de pharmacie, haut 15cm environ



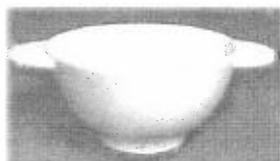
tasse et sous-tasse



Pot de pharmacie, haut. 19.2cm



vase forme urne, haut. 24cm.



Bol à oreille, diam.12 cm

Nous remercions d'avance tous les collectionneurs qui voudront bien contacter Monsieur JM Marquis conservateur au Musée de Carouge, tél. 022 342 33 83, email :jm.marquis@carouge.ch ou Madame Georgette Strobino, commissaire de l'exposition, tél. privé 022 348 27 03, email :jc.strobino@smile.ch